



VILLE DE
HOUILLES

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

DCA 23/08
FINANCES – CCAS – Vote du Compte administratif 2022

République française

**Département
des Yvelines**

Canton de Houilles

Le Conseil
d'administration
se compose
de **17 membres**

Nbre de votants
présents : **12**
Nbre de représentés : **3**
Vote pour : **15**
Vote contre : **0**
Abstention : **0**

Le 22 juin 2023 à 18 h 30, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni dans la salle des Commissions en Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Madame Céline PRIM, Vice-Présidente en exercice.

PRÉSENTS :

MMES GIRONDEAU, GRIMONT, HERREBRECHT, LEBRETON, PRIM, ROTTEMBOURG
MM. BATTISTINI, BOINON, BOUILLOT, HUGUET, MEGRET, SEKKAI

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- Mme OROSCO
- MME MARTINHO
- MME CARTAIRADE

Par Mme HERREBRECHT
Par M. BATTISTINI
Par Mme GIRONDEAU

ABSENCE EXCUSEE:

- M. CHAMBON
- MME PRIVAT

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu le Budget primitif et la décision modificative n°1 de l'exercice 2022,

Vu le Compte de Gestion 2022 présenté par le Comptable des Finances Publiques,

Considérant que le Conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame Céline PRIM, Vice-Présidente, en ce qui concerne l'approbation du compte administratif, dressé par Monsieur Julien CHAMBON, Président et ordonnateur,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice :

Acte les montants des dépenses et des recettes suivantes :

- **INVESTISSEMENT :**
Dépenses : 6.570,00 €
Recettes : 0,00 €

- **FONCTIONNEMENT :**
Dépenses : 167.905,46 €
Recettes : 316.456,20 €

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230622-DCA23-08-DE
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Précise que ces montants permettent de constater :

- Un solde déficitaire de la section d'investissement de 6.570,00 €
- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de 148.550,74 €

Reconnait la sincérité des restes à réaliser, en section d'investissement, énoncés comme suit :

- Dépenses engagées reportées : 0,00 €
- Recettes engagées reportées : 0,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**15 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

Adopté à l'UNANIMITÉ

Et ont, les membres présents, signé au registre

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le :

29/06/23

Publication effectuée le :

29/06/23

Exécutoire ce jour :



La Vice-Présidente,
Du CCAS de Houilles,

Céline PRIM
Céline PRIM